

Trudel, Pierre

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Depuis plus de vingt ans, il a dirigé plusieurs projets de recherche en droit de l'information. De 1989 à 1994, il a été directeur du Centre de recherche en droit public. De 1985 à 1987, il a été directeur de la recherche du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion co-présidé par Gérald Caplan et Florian Sauvageau. Il est membre d'un groupe de travail du gouvernement canadien sur la responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet.

Ses domaines de recherche et d'enseignement sont le droit civil, la théorie du droit, l'épistémologie juridique, les libertés publiques, les droits fondamentaux de l'information, la propriété intellectuelle, le droit de l'information, des médias et de la communication. Il est co-auteur du livre "Le droit à l'information - Reconnaissance, émergence et mise en oeuvre", publié en 1981. Il a publié, en 1984, le livre "Droit de l'information et de la communication" aux Éditions Thémis. Son ouvrage intitulé "Droit de la radio et de la télévision", avec la collaboration de France Abran et Lucie Guibault, publié en 1991, a remporté en 1993 du Prix de la Fondation du Barreau du Québec et en 1994 le Prix Walter Owen de la Fondation du Barreau canadien.

Il a oeuvré dans plusieurs projets de soutien au développement de la liberté de presse en Afrique de l'Ouest. Il a participé comme membre d'une commission des États généraux de la communication du Niger, à la rédaction des lois sur la presse et de l'audiovisuel dans ce pays. À compter de 1990, il a oeuvré à un programme de recherche sur les conséquences juridiques de la dématérialisation de l'information et le droit des inforoutes au CRDP. Ce programme a donné lieu à la publication des deux livres suivants : La carte à mémoire : ses aspects juridiques et , les Publications du Québec, 1992, La preuve et la signature dans l'échange de documents informatisés, Les Publications du Québec, 1993 et récemment, L'identification et la certification dans les échanges de documents informatisés, 1996. Actuellement, il complète un traité sur le droit du cyberspace.
